

Image not found or type unknown



Est on obligé d'amener les enfants en cas de droit de visite

Par **ziboutek**, le **07/03/2008** à **14:23**

Je suis le papa du petit de 19 mois. Si la grand mère obtient 1 droit de visite, et qu'elle souhaite voir l'enfant chez elle, est-on obligé de lui amener l'enfant (elle habite à 60 km de chez nous et je gagne 1300 euros pour 4 (1 femme et 2 enfants)) donc le trajet est couteux pour nous, ou est-on obliger de chercher l'enfant chez elle?

Par **carolane27**, le **12/03/2008** à **19:26**

bonjour

tous depend si vous ete passer devant la JAF

si oui regarder a qui et la charge de venir chercher et de le reconduire au domicile de c'est parent l enfant

sinon faite une demande a la JAF pour avoir tous sur papier et demander a ce que les trajet soit a la charges de la grand mere